

Annexe non-résident(e)



Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les informations ci-après sont recueillies en application des dispositions du Code monétaire et financier.

Adhérent ou Co-Adhérent

Tous les champs sont obligatoires.

Monsieur Madame

Nom et prénom _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_| Lieu de naissance _____

Exercez-vous ou avez vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir au verso)

Oui Non

Si Oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Voir au verso)

Oui Non

Si Oui, quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Quel est le lien avec le Souscripteur ? _____

Si une réponse positive est apportée à l'une des questions ci-dessus, un justificatif sur l'origine des fonds devra être joint au dossier.

Mentions manuscrites complémentaires de l'Adhérent

Clause CNIL (Article L 561-45 du Code monétaire et financier) :

Ce document de recueil d'informations a pour but de permettre à votre interlocuteur commercial et à votre assureur de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce cadre le législateur a placé au centre des obligations des organismes financiers de principe de « connaissance client » et la nécessité de faire preuve de vigilance à l'égard de l'ensemble de leurs clientèles en fonction du niveau d'exposition au risque de blanchiment et de financement du terrorisme que présente chaque situation.

Nous vous remercions de remplir l'intégralité de ce document afin de garantir la prise en charge de votre dossier. La conservation des informations et des documents que nous recueillons dans ce cadre est réalisée de façon à en assurer la confidentialité et l'intégrité.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de votre interlocuteur habituel au sein de Generali par e-mail à l'adresse droitdaces@generali.fr

Par ailleurs ces données pourront être communiquées en tant que de besoin à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées et dans ce cadre vous pouvez exercer votre droit d'accès directement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 8 rue Vivienne - 75002 Paris.

Fait à _____,

le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature de l'Adhérent

Signature du Co-Adhérent

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives

Sont considérées comme Personnes Politiquement Exposée (PPE) :

1. Les clients qui résident dans un autre état membre de l'Union Européenne ou un pays tiers et qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes, pour le compte d'un autre état.

- 11 - Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
- 12 - Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen
- 13 - Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- 14 - Membre d'une cour des comptes
- 15 - Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- 16 - Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière
- 17 - Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- 18 - Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- 19 - Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité

2. Les non-résidents membres directs de la famille d'une personne visée au 1.

- 21 - Le conjoint ou le concubin notoire
- 22 - Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- 23 - En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère

3. Les non-résidents connus pour leur être étroitement associés à une personne visée au 1.

- 31 - Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client
- 32 - Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client